

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025	
Date d'affichage et de convocation 19 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 17	<u>Etaient présents:</u> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN et Flavien PARISI. <u>Pouvoirs:</u> Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE. <u>Absents:</u> Djemaï LASSOUED, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POULLIE

2025/029 – CONVENTION CIG POUR L'ASSISTANCE RETRAITE CNRACL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Centre Intercommunal de Gestion de la Grande Couronne (CIG) situé à VERSAILLES (78) a en charge le suivi des dossiers administratifs des agents communaux. La commune a également signé une convention avec le CIG pour l'assistance retraite CNRACL qui arrive à expiration. Il convient de renouveler pour une période de 3 ans cette convention pour que le CIG poursuive la constitution des dossiers de retraite des fonctionnaires de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL auprès du Centre Intercommunal de Gestion pour un montant horaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CIG et pour une durée de 3 ans à compter du 10 août 2025.

Le Secrétaire,

Martine POULLIE



Fait et délibéré le 25/06/2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher sur le site de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles

Le Maire,

Yves MURRU

